



Champion valaisan de groupes au pistolet 25M

Dispositions d'exécution 2017

1. Base

Selon le règlement FSVT 4.41.01 Championnat valaisan de groupes au pistolet 25m, édition 2017.

2. Dates et délais :

Phase 1 : Au plus tard le **8 mai 2017**

Dès la fin des tirs, les sociétés envoient une copie des feuilles de groupes au responsable Pistolet de la FSVT, par E-mail à l'adresse pist@fsvt.ch

Phase 2 : Au plus tard le **18 mai 2017**

Dès la fin des tirs, les sociétés envoient une copie des feuilles de groupes au responsable Pistolet de la FSVT, par E-mail à l'adresse pist@fsvt.ch.

Il établit le classement des 10 meilleurs groupes.

La convocation pour la phase 3 parvient par mail aux responsables des sociétés qualifiées au plus tard le 20 mai 2017.

Phases 3 : Samedi **27 mai 2017** au Stand des Perrettes à Martigny.

3. Finances

Selon le règlement des finances de la FSVT, la finance de participation à la phase 2 s'élève à CHF 20.00 par groupe, à verser sur le compte pistolet de la FSVT, 1950 Sion:

IBAN CH71 8049 6000 0102 1562 5. Indiquer la référence "6064" sous "Motif du versement".

Pour la phase 3, le montant de CHF 60.00 par groupe est encaissé le jour même.

Tout groupe absent sans excuse est passible d'une amende selon le règlement des finances de la FSVT, art. 8.